



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



P
N
U
D
Au service
des peuples
et des nations

Systèmes d'information sur les garanties REDD+ : considérations d'ordre pratique sur la conception

Auteurs : Steve Swan et Judith Walcott

Octobre 2017

Messages clés

- 1. La création d'un système d'information sur les garanties (SIS) n'exige pas nécessairement la mise en place d'un système ou de composants entièrement nouveaux.** Sur le long terme, il est probablement plus économique de créer un SIS à partir des systèmes d'information, des sources et des accords institutionnels déjà en place pour atteindre les objectifs souhaités.
- 2. La conception d'un SIS et son fonctionnement varieront d'un pays à l'autre** du fait de la diversité des circonstances nationales, des cadres juridiques et institutionnels, des garanties appliquées (en plus de celles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC]), des sources et systèmes d'information existants et des actions REDD+ choisies dans chaque pays. De ce fait, il n'est pas possible d'élaborer des modèles génériques pour un SIS.
- 3. Quatre éléments pratiques sur la conception doivent être pris en compte par les pays** lors de la création d'un SIS :
 - Objectifs du système
 - Besoins et structure d'information
 - Exigences technologiques
 - Fonctions et accords institutionnels pour remplir ces fonctions
- 4. La conception d'un SIS sera influencée par l'approche du pays concernant les garanties**, notamment :
 - la définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties ;
 - l'évaluation, si elle a été réalisée, des avantages et des risques environnementaux et sociaux des actions REDD+ ;
 - la clarification des garanties de Cancún en fonction des circonstances nationales ;
 - l'identification, l'évaluation et le renforcement des accords de gouvernance déjà en place en vue de prendre en compte et respecter les garanties REDD+.
- 5. Un SIS constitue une base forte pour produire des résumés d'information sur les garanties.** S'appuyer sur les informations du SIS peut permettre d'améliorer la qualité, la fiabilité et la crédibilité des résumés, en particulier lorsqu'il s'agit d'apporter la preuve que la prise en compte et le respect des garanties ont été améliorés d'un résumé à l'autre.

LE PRÉSENT DOCUMENT TECHNIQUE S'ADRESSE AUX PERSONNES QUI...

- sont impliquées dans le processus national de respect des exigences liées aux garanties REDD+, en particulier en matière de conception du SIS ;
- recherchent un appui technique ou souhaitent mieux comprendre les facteurs à éventuellement prendre en compte lors de la conception d'un SIS conforme aux orientations de la CCNUCC ;
- ont trouvé la version originale (v1.0) de ce document technique utile et souhaitent prendre connaissance des dernières réflexions sur l'élaboration d'un SIS intégrant les expériences des autres pays.

Introduction

Élaborer « un système de communication d'informations sur la manière dont les garanties [de Cancún] sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des activités [REDD+]... »¹ est une condition essentielle et préalable des versements basés sur les résultats de la REDD+, selon la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Par ailleurs, apporter la preuve que les garanties ont été prises en compte et respectées grâce à un système d'information sur les garanties (SIS) opérationnel peut inciter les pays à veiller à ce que les performances environnementales et sociales de la REDD+ soient transparentes, cohérentes, complètes et efficaces. Si des progrès importants ont été enregistrés dans plusieurs pays concernant d'autres piliers du Cadre de Varsovie pour la REDD+ de la CCNUCC (par exemple, sur les niveaux de référence, les systèmes nationaux de surveillance des forêts et les stratégies nationales ou les plans d'action nationaux), l'élaboration d'un SIS s'est en revanche avérée plus complexe. Étant donné que de plus en plus de pays arrivent à la fin de la phase de préparation et se dirigent vers la phase de mise en œuvre du programme REDD+, l'attention se porte à présent vers l'élaboration et la mise en œuvre du SIS qui sont ancrées dans les stratégies nationales/plans d'action nationaux (SN/PAN) et intégrées aux approches nationales plus larges en matière de garanties.

Le présent document technique v2.0 est le fruit d'une mise à jour de la version originale et vient compléter un document ressource détaillé rédigé en 2015². Les nouvelles informations présentées ici s'appuient sur les expériences des pays et les enseignements qu'ils ont tirés des récents progrès réalisés en matière de conception d'un SIS.

Exigences de la CCNUCC relatives aux garanties REDD+

Bien que la REDD+ ait le potentiel de générer des avantages sociaux et environnementaux allant au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, elle peut également entraîner des risques potentiels pour les populations et l'environnement. Ces avantages et ces risques dépendent d'un certain nombre de facteurs ayant trait aux circonstances nationales de chaque pays — telles que la manière dont les actions REDD+ sont élaborées, ainsi que où et comment ces actions sont mises en œuvre.

Pour prévenir ces risques potentiels tout en promouvant les avantages dépassant l'atténuation du changement climatique, les Parties à la CCNUCC ont adopté un ensemble de sept garanties³, connues sous le nom de « garanties de Cancún », à prendre en compte et à respecter lors de la mise en œuvre des actions REDD+. L'élaboration d'un SIS est une condition essentielle pour



Photo : Sam Sapin



la REDD+ selon la CCNUCC, tout comme la transmission de résumés d'information sur la manière dont chacune des garanties de Cancún est prise en compte et respectée tout au long de la mise en œuvre de la REDD+⁴.

Quelques-unes des caractéristiques fondamentales relatives à la conception d'un SIS font l'objet d'un large consensus, à savoir la transparence, l'exhaustivité, ainsi que la flexibilité permettant des améliorations au fil du temps s'appuyant, le cas échéant, sur les systèmes existants, comme le montre l'orientation de la CCNUCC⁵. Toutefois, ces caractéristiques ne répondent pas directement aux questions les plus fréquemment posées par les pays lors de l'élaboration d'un SIS : à quoi ressemble un SIS? Comment en créer un? Quel est le coût de sa création et de son fonctionnement? Pour tenter de répondre à ces questions, le Programme ONU-REDD présente ci-après une mise à jour des considérations d'ordre pratique sur la conception d'un SIS. Ces informations actualisées s'appuient sur les récents enseignements et expériences tirés du soutien direct offert à un certain nombre de pays en matière d'élaboration d'un SIS, dans le contexte plus large de leurs approches nationales en matière de garanties. Il est à espérer que les considérations d'ordre pratique sur la conception partagées dans le présent document permettront aux pays élaborant un SIS de consolider leur réflexion et d'opter pour des solutions de conception adaptées à leurs besoins.

Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties

En fonction du contexte du pays, il peut être utile de baser la conception d'un SIS sur les systèmes d'information déjà déployés et de tirer parti des sources d'information existantes. Ainsi, un SIS peut allier des systèmes et sources d'information existants à de nouveaux éléments nécessaires pour combler les lacunes identifiées.

Bien que les caractéristiques de conception d'un SIS soient propres à chaque pays, les expériences vécues jusqu'à présent par les pays REDD+ font ressortir quatre grands éléments de conception (*Figure 1*), résumés comme suit :

1. Objectifs au-delà des exigences standard de la CCNUCC
2. Besoins et structure d'information attestant de la prise en compte et du respect des garanties
3. Exigences technologiques pour gérer et diffuser l'information
4. Fonctions et accords institutionnels destinés à remplir ces fonctions

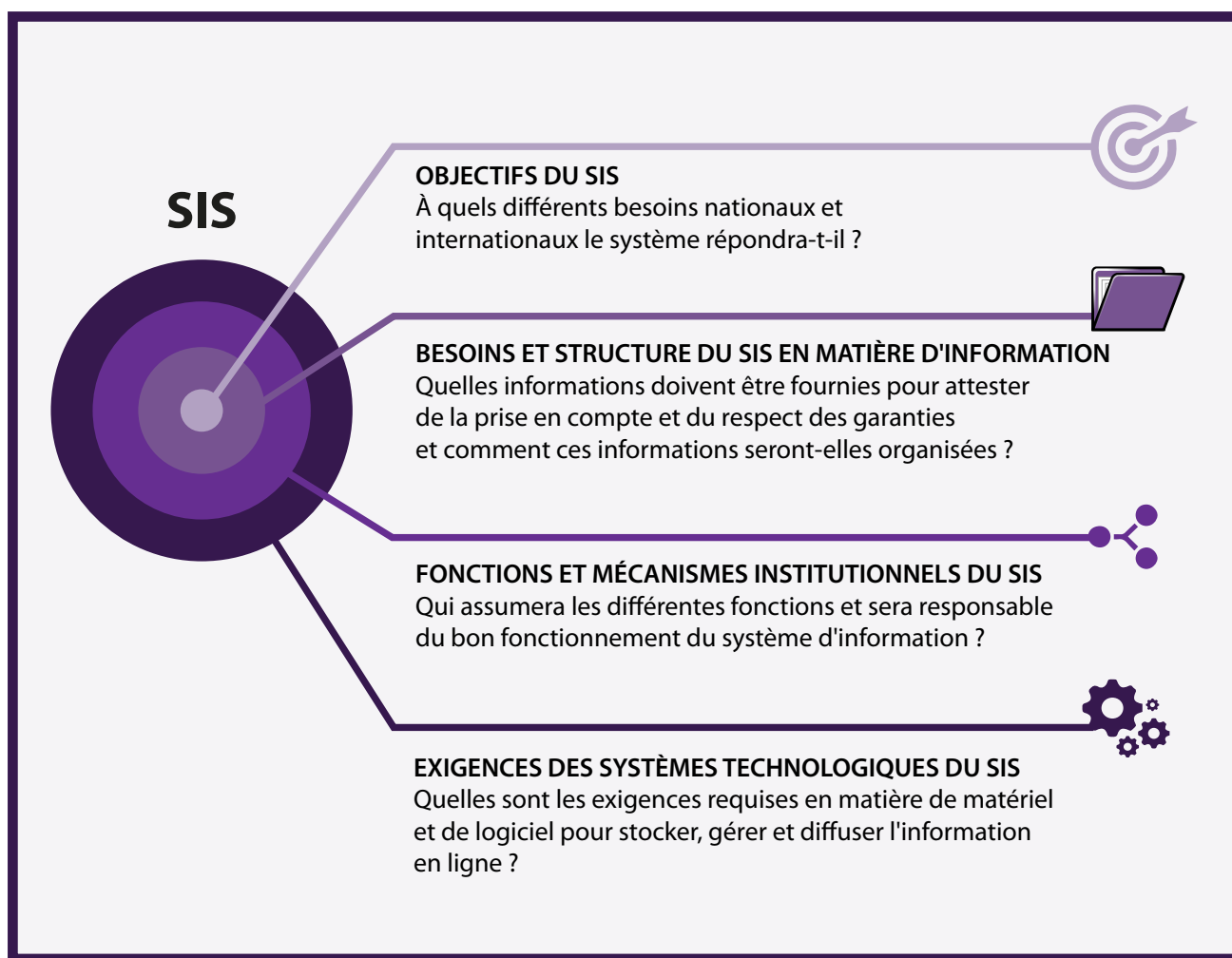


Figure 1 : Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties REDD+

Ces éléments de conception reflètent les enseignements tirés des expériences collectives des pays. Il faut également noter que les choix et processus de conception d'un SIS sont susceptibles de connaître des améliorations constantes au fil du temps, en vue d'élargir ou perfectionner au fur et à mesure les objectifs, la structure, les fonctions, les dispositions institutionnelles et les exigences technologiques du système, en fonction de la progression de la mise en œuvre de la REDD+.

Objectifs du SIS : comment un SIS peut-il être mis en œuvre ?

L'objectif par défaut d'un SIS, comme mentionné dans la CCNUCC, est de montrer que les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre de la REDD+. Un autre objectif peut consister à utiliser les informations du SIS pour préparer un résumé d'information sur les garanties.

Dans un premier temps, les objectifs du SIS peuvent se limiter au respect des exigences de la CCNUCC, puis des

objectifs supplémentaires peuvent être envisagés par la suite. Par exemple, en fournissant des informations sur la manière dont les avantages et les risques environnementaux et sociaux sont gérés en foresterie et dans les autres secteurs d'utilisation des terres, un SIS peut contribuer à la réalisation de tout un éventail d'objectifs, tels que l'accès au financement des actions REDD+, l'amélioration de la mise en œuvre des SN/PAN, le renforcement de la légitimité de la REDD+ auprès des parties prenantes nationales, et l'enrichissement des programmes politiques nationaux. Par ailleurs, élargir la portée des objectifs d'un SIS au-delà de la REDD+ de manière à inclure des informations relatives aux objectifs de développement durable (ODD), aux objectifs en matière de biodiversité ou aux plans nationaux de conservation des sols, de l'eau et d'autres services écosystémiques, peut contribuer à renforcer le soutien national à la REDD+. Cela peut également permettre d'augmenter le « retour sur investissement » du développement et de l'exploitation du système en satisfaisant de nombreux besoins en matière d'établissement de rapports.

Exemple de pays n° 1 — objectifs. La Zambie⁶ a déclaré que l'objectif par défaut de son SIS est de satisfaire l'exigence de la CCNUCC consistant à démontrer que les garanties de Cancún ont été prises en compte et respectées tout au long de la mise en œuvre des actions REDD+. Lors de consultations, les parties prenantes ont proposé des objectifs supplémentaires pour le SIS de la Zambie : 1) améliorer la conception des actions REDD+ et la mise en œuvre de la stratégie nationale/du plan d'investissement de la REDD+ en s'appuyant sur les informations sur les garanties; et 2) utiliser les informations sur les garanties pour étayer la réforme fondée sur des données probantes des politiques, lois et règlements (PLR) nationaux, renforcer la mise en œuvre des PLR et définir les priorités d'investissement. À partir de 2020 et lorsque la Zambie aura renforcé ses capacités et acquis une plus solide expérience quant au fonctionnement de son SIS, l'adoption de deux objectifs supplémentaires sera envisagée : 1) renforcer les capacités institutionnelles et le fonctionnement des systèmes d'information existants; et 2) contribuer à la mise en œuvre des conventions et obligations internationales et à l'établissement de rapports en la matière.

Besoins et structure d'information d'un SIS : quelles informations doivent être fournies pour attester de la prise en compte et du respect des garanties et comment ces informations seront-elles organisées ?

Définir les informations à fournir pour attester de la prise en compte et du respect des garanties a été une étape importante pour les pays œuvrant à l'élaboration d'un SIS. Les besoins essentiels en matière d'information peuvent être définis grâce à une approche consistant à : a) clarifier à l'échelle nationale les garanties REDD+; b) évaluer les cadres légaux et institutionnels du pays utilisés pour prendre en compte et respecter les garanties; et c) comprendre les avantages et risques potentiels des actions REDD+ dans la SN/le PAN (voir « Considérations sur la conception d'un SIS dans le cadre d'approches nationales plus larges en matière de garanties » ci-après). Ces besoins en matière d'information peuvent ensuite être comparés aux informations recueillies et notifiées par les sources et systèmes d'information existants afin de déterminer quelles informations d'ordre environnemental et social déjà disponibles peuvent être utilisées pour établir des rapports sur les garanties. Ainsi, les lacunes en matière d'information peuvent être

identifiées et les méthodes pour les combler peuvent être développées. L'une des solutions peut consister à recueillir des informations auprès des parties prenantes locales, si cela est pertinent et souhaité.

Une fois les besoins en matière d'information définis, la structure d'information du SIS peut être élaborée pour répondre à ces besoins. Ici, le terme « structure » désigne la manière dont l'information est organisée dans le SIS, ce qui permettra de déterminer plus facilement la façon dont l'information est compilée, gérée et diffusée. Selon le type et les échelles d'informations, il peut être nécessaire de créer des structures différentes.

Étant donné que le SIS doit couvrir chacune des garanties de Cancún, il peut s'avérer utile de présenter les informations sous forme de description narrative pour chaque garantie traitée. Toutefois, plusieurs pays ont opté pour une structure hiérarchique de l'information comprenant des principes, des critères et/ou des indicateurs. Par ailleurs, certains pays peuvent décider de recueillir des informations sur différents PLR existants jugés pertinents pour justifier de la prise en compte et du respect des garanties, tels que des informations sur leur mise en œuvre ou sur d'éventuelles lacunes en la matière. Ces diverses possibilités de structure de l'information ne s'excluent pas mutuellement et des approches différentes peuvent être mieux adaptées à certaines garanties.

Les différentes échelles de mise en œuvre de la REDD+ (nationale, infranationale et/ou au niveau du projet) peuvent se refléter dans la forme de structure de l'information du SIS. Chaque échelle présente une occasion d'offrir des types d'informations différents, tels que :

1. des informations à l'échelle nationale sur la manière dont les garanties sont prises en compte, y compris des informations sur les PLR existants qui contribuent à respecter les garanties; et
2. des informations à l'échelle nationale, infranationale et/ou du projet (le cas échéant) sur la manière dont les garanties sont respectées, y compris des informations sur la façon dont les PLR sont mis en œuvre dans la pratique ou sur les *résultats* de leur mise en œuvre, ou encore des informations tirées des mécanismes de règlement des plaintes.

Outre la présentation d'informations sur les mécanismes déjà mis en place pour assurer la prise en compte et le respect des garanties, certains pays prévoient d'inclure des informations sur les lacunes de leurs cadres politique, juridique et réglementaire, ainsi que sur les dispositions institutionnelles connexes visant à l'application des PLR. De plus, certains pays envisagent d'intégrer à la structure du SIS des informations sur les progrès réalisés en matière

de comblement des lacunes, afin d'attester des avancées réalisées au fil du temps quant à la prise en compte et au respect des garanties.

Exemple de pays n° 2 — besoins et structure.

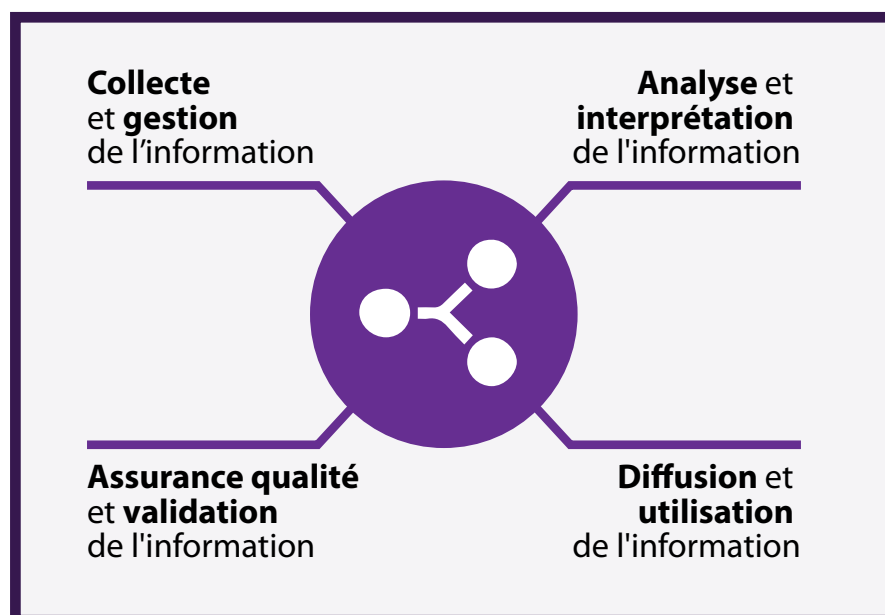
Sri Lanka a défini des critères nationaux de clarification des garanties de Cancún correspondant à sa propre situation nationale⁷. Ces derniers servent de base à la structure permettant de répondre aux besoins d'information sur les garanties, identifiés grâce à l'évaluation des avantages et risques environnementaux et sociaux, ainsi que des PLR existants. Le SIS a été doté d'une base de données rassemblant des informations sur : 1) la manière dont les critères nationaux sont pris en compte en ce qui concerne les cadres politique, juridique et réglementaire existants, les lacunes en la matière et les mesures **proposés** de comblement de ces lacunes; et 2) la manière dont les critères nationaux sont respectés lors de l'application pratique des cadres politique, juridique et réglementaire existants, ainsi que les lacunes et les faiblesses de cette application et les mesures correspondantes de comblement des lacunes. La base de données du SIS contient également des informations sur la manière dont les critères nationaux sont respectés en ce qui concerne l'amélioration des avantages sociaux et environnementaux prioritaires et l'atténuation des principaux risques, et ce, tout au long de la mise en œuvre des actions REDD+.



Fonctions et accords institutionnels du SIS : quelles seront les fonctions du SIS et qui sera responsable du bon fonctionnement du système ?

Un certain nombre de fonctions génériques ayant trait à la conception d'un SIS ont été identifiées grâce aux expériences recensées à ce jour en matière d'élaboration d'un SIS et aux enseignements tirés des systèmes d'information et de suivi mis en place au-delà de la REDD+ (Figure 2):

- **Compilation et interprétation de l'information**
Comment les informations nécessaires seront-elles recherchées, rassemblées et gérées ?
- **Analyse et interprétation de l'information**
Que nous apprennent les informations sur la prise en compte et le respect des garanties et sur l'attribution des résultats aux actions REDD+ ?
- **Assurance qualité et validation de l'information**
Les informations et l'analyse qui en est faite sont-elles fiables et ont-elles été validées ?
- **Diffusion et utilisation de l'information**
Comment les informations seront-elles communiquées aux diverses parties prenantes et utilisées par ces dernières pour répondre à leurs différents besoins ?



Évaluer dans quelle mesure les systèmes existants et les mandats, procédures et capacités institutionnels répondent aux besoins en matière d'information identifiés, à la structure et aux fonctions d'un SIS peut faciliter la répartition des responsabilités entre les différentes institutions. Il peut être utile d'examiner les systèmes d'information existants afin de déterminer de façon réaliste les capacités existantes de compilation, de gestion et de diffusion des informations. De telles évaluations peuvent

Figure 2 : Possibles fonctions d'un système d'information sur les garanties REDD+

permettre de définir les principaux besoins en matière d'investissements (qui devront être satisfaits par le budget national et/ou l'aide internationale) de manière à renforcer les capacités des systèmes existants soutenant le SIS et améliorer progressivement son fonctionnement. Les cadres politique, juridique et réglementaire existants d'un pays peuvent permettre de délimiter les mandats et fonctions des institutions gouvernementales susceptibles de contribuer au SIS.

De nouveaux accords institutionnels, tels que des accords de partage d'informations, devront éventuellement être envisagés pour collecter des informations auprès de multiples institutions et systèmes et les rassembler dans un SIS national unique. Les acteurs non gouvernementaux, tels que la société civile, les populations autochtones et les communautés locales, ainsi que le secteur privé, peuvent jouer un rôle et venir compléter les mandats et capacités institutionnels du gouvernement en assumant différentes fonctions au sein du SIS et se charger notamment de la compilation, la validation et la diffusion d'informations au niveau local. Il peut s'avérer nécessaire de concevoir de nouvelles

solutions d'information lorsque certaines exigences en matière d'information n'ont pas pu être satisfaites.



Exigences technologiques du SIS : comment l'information sera-t-elle stockée, gérée et consultable ?

Une fois que la/les structure(s) d'information et les accords institutionnels ont été identifiés, il est probable que les pays doivent réfléchir à des solutions technologiques permettant de stocker, gérer et diffuser les informations sur les garanties. Différentes questions devront être posées concernant les exigences technologiques, telles que : qui seront les différents utilisateurs finaux du SIS? Le SIS aura-t-il une interface en ligne, qui pourra consulter quelles informations et comment cela fonctionnera-t-il? Les informations seront-elles recueillies grâce à des processus numériques/automatiques? Où les informations seront-elles stockées et l'éventuelle base de données hébergée? Les plateformes existantes en ligne, telles que celles des systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF), peuvent servir de portails utiles à la diffusion des informations sur les garanties. Par exemple, des informations clairement définies géographiquement, relatives au changement du couvert forestier et issues d'un SNSF, pourraient permettre de démontrer que les garanties de Cancún (e – conservation des forêts naturelles; f – risques d'inversion et; g – déplacements d'émissions) ont été prises en compte et respectées.

Exemple de pays n° 3 — fonctions et institutions.

Au Viet Nam⁸, les accords institutionnels nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du SIS font encore l'objet de discussions, mais quatre fonctions essentielles ont cependant déjà été identifiées : collecte, compilation, analyse et diffusion de l'information. Une analyse des systèmes d'information pertinents déjà mis en place ainsi que des consultations avec les parties prenantes ont permis de proposer une répartition des fonctions entre les différentes institutions existantes. Il a été recommandé qu'au sein de l'administration forestière nationale, le Bureau de la REDD+ du Viet Nam (VRO) prenne en charge la compilation des informations pour le SIS, en collaboration avec la Division de l'information et des données qui gère le système d'information de gestion forestière existant (FORMIS), et intègre par conséquent des informations sur les garanties à la plateforme FORMIS. En ce qui concerne la diffusion de l'information, le VRO sera chargé, sous la supervision du Comité directeur national de la REDD+, de préparer les rapports nationaux et internationaux. Toutes les informations issues du SIS seront soumises à un processus de validation par les parties prenantes. Le VRO collaborera avec le centre national de liaison pour la CCNUCC et le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles pour rédiger et soumettre les résumés d'information.

Exemple de pays n° 4 — exigences technologiques.

En vue de concevoir un SIS qui utilise autant que possible les systèmes et sources d'informations existants, le Fonds national de financement forestier du Costa Rica (FONAFIFO) a établi un partenariat avec le Centre national d'information géo-environnementale (CENIGA) afin de créer un module en ligne de garanties REDD+ sur la plateforme et le site Internet du Système national d'information environnementale (SINIA)⁹. Le SINIA est légalement reconnu comme la plateforme officielle du Costa Rica pour la gestion et la distribution des informations environnementales nationales, ainsi que la coordination et la mise en relation avec d'autres institutions et secteurs. Il est prévu que certains indicateurs et informations pertinents soient collectés grâce à des protocoles automatisés, en tirant parti du système intégré des indicateurs et des statistiques environnementaux du SINIA.

Considérations sur la conception d'un SIS dans le cadre d'approches nationales plus larges en matière de garanties

Les expériences collectives des pays ont montré l'importance de prendre en compte les aspects des approches nationales en matière de garanties dans la conception d'un SIS. De telles approches nationales visent à utiliser et renforcer les accords de gouvernance existants pour satisfaire les exigences de la CCNUCC relatives aux garanties et atteindre tout objectif supplémentaire qu'un pays pourrait se fixer en la matière. Certains éléments clés des approches nationales peuvent jouer un rôle important dans la conception d'un SIS :

- **La définition des buts, de la portée et de l'échelle de l'application des garanties.** Définir les buts de la mise en œuvre des garanties consiste à déterminer, d'une part, les cadres et exigences relatifs aux garanties REDD+ appliqués dans un pays donné et, d'autre part, si le pays adopte une approche compatible avec les exigences liées aux garanties applicables à la CCNUCC et aux autres partenaires REDD+, tels que le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FPCF) ou le Fonds vert pour le climat (FVC). La portée de l'application des garanties fait référence aux actions REDD+ auxquelles les garanties s'appliqueront et
- **L'évaluation des avantages et des risques des actions REDD+ potentielles.** Les actions REDD+ envisagées dans la SN/le PAN, ainsi que leurs avantages et risques environnementaux et sociaux potentiels, contribueront à déterminer quelles informations devront être fournies par le biais d'un SIS. L'évaluation des avantages et risques des actions REDD+ potentielles peut faciliter la clarification nationale des garanties, ainsi que la conception des actions à inclure dans la SN/le PAN et l'élaboration du SIS lui-même, en particulier de sa structure de l'information. La création d'un SIS peut débuter avant que les actions REDD+

permet de déterminer quelles informations devront être saisies dans le SIS pour démontrer que les garanties sont prises en compte et respectées. La manière dont un pays décide d'élaborer et mettre en œuvre sa SN/son PAN déterminera les besoins et les sources d'information relatives aux garanties et, par conséquent, la conception du SIS. La CCNUCC appelle à l'élaboration d'un SIS à l'échelle nationale, mais les décisions stratégiques concernant la ou les échelles les plus appropriées pour mettre en œuvre la REDD+ — nationale, infranationale ou au niveau du projet — auront une influence directe sur les besoins et sources d'information, ainsi que les accords institutionnels à prendre en compte au cours du processus d'élaboration du SIS.



Photo: Armando Quichán

aient été définies, mais on risque ainsi de définir une portée thématique plus large que nécessaire.

- La clarification des garanties de Cancún en accord avec les circonstances nationales.** Les garanties de Cancún constituent un ensemble de principes qui doivent être clarifiés en termes de questions thématiques particulières de pertinence pour le contexte de chaque pays, c'est-à-dire basés sur l'évaluation des avantages et des risques des actions REDD+ proposées. Il est important d'identifier les aspects de la société et de l'environnement qui ont besoin d'être protégés dans le large cadre sur lequel les parties se sont accordées à Cancún. Les clarifications nationales permettent également d'intégrer le contenu substantiel d'autres cadres de garanties dans une approche nationale unique.
- L'identification, l'évaluation et le renforcement des accords de gouvernance existants.** L'une des premières étapes de nombreuses approches nationales en matière de garanties consiste à définir

les accords de gouvernance déjà mis en place par un pays pour prendre en compte et respecter les garanties — PLR, dispositions institutionnelles destinées à les mettre en œuvre, et systèmes d'information pour attester de l'efficacité de la mise en œuvre — ainsi que les lacunes potentielles et la manière de les combler. Ces évaluations peuvent permettre d'identifier les sources d'informations d'un SIS, ainsi que les rôles et responsabilités institutionnelles permettant d'assumer les différentes fonctions du SIS.

Conclusion

Comme susmentionné, la conception d'un SIS est un processus susceptible d'être extrêmement itératif, les résultats d'une étape servant à peaufiner ceux des étapes précédentes. Les éléments de conception présentés dans ce document peuvent être réalisés dans n'importe quel ordre. Une procédure indicative, s'appuyant sur les expériences collectives des différents pays connus à ce jour, est présentée à la Figure 3.

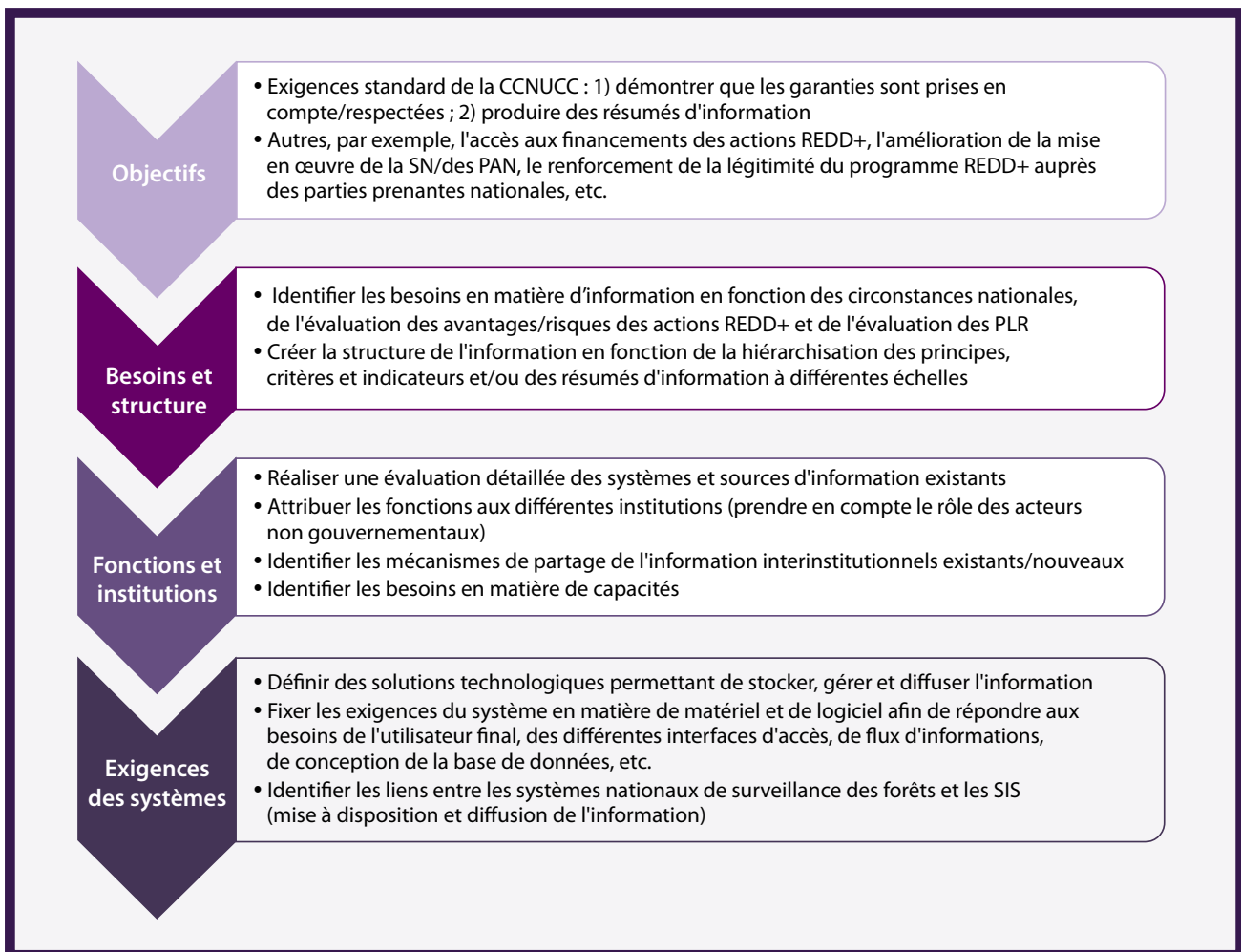
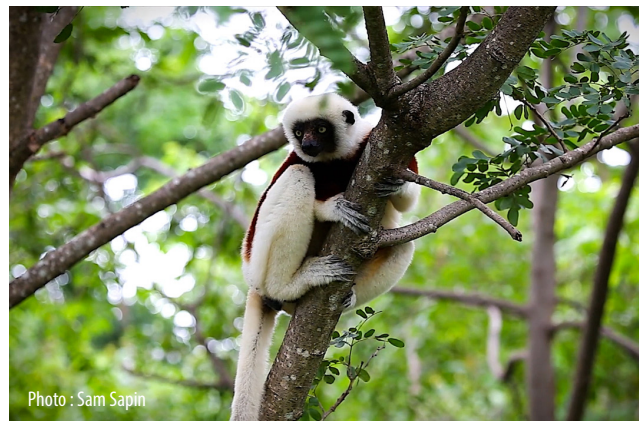


Figure 3 : Étapes et procédure indicatives de conception d'un système d'information sur les garanties

Les informations recueillies par le biais du SIS d'un pays constituent une base solide pour élaborer et mettre à jour des résumés d'information sur les garanties, qui contribueront à leur tour à la qualité, la fiabilité et la crédibilité de l'information. Bien qu'aucune décision de la CCNUCC ne fournisse d'orientations précises sur la manière dont un SIS peut contribuer à la rédaction de résumés d'information, le SIS peut être vu comme le système national de suivi et d'évaluation des garanties REDD+. Les résumés d'information sont des rapports internationaux qui synthétisent le contenu du SIS et qui attestent des améliorations progressives dans la prise en compte et le respect des garanties tout au long de la mise en œuvre de la REDD+.

Bien que la CCNUCC n'énonce pas de dispositions explicites quant à l'examen des résumés d'information, cet exercice peut être réalisé par les entités chargées d'effectuer les paiements axés sur les résultats dans le cadre de la REDD+ (telles que le FVC)¹⁰.

En plus de montrer la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées au cours de la mise en œuvre de la REDD+¹¹, établir, par le biais du SIS, des rapports sur les avantages sociaux et environnementaux



garantis par la REDD+ peut aider les pays à appliquer les orientations de la CCNUCC¹² invitant ces derniers à soumettre des informations sur la nature, la portée et l'ampleur des avantages non liés au carbone découlant de la mise en œuvre de la REDD+. Par ailleurs, intégrer ces avantages dans les résumés d'information peut permettre de répondre aux attentes des entités chargées d'effectuer des paiements axés sur les résultats de la REDD+ et contribuer à l'établissement de rapports par les pays sur les objectifs stratégiques nationaux et internationaux.

Notes de fin

1. Décision de la CCNUCC 1/CP.16, paragraphe 71d (Cancún, 2010). Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>
2. Série de ressources techniques 1 — Systèmes d'information sur les garanties : considérations d'ordre pratique sur la conception (Genève, 2015) ([English](#) - [Español](#) - [Français](#))
3. Décision de la CCNUCC 1/CP.16, annexe 1, paragraphe 2 (Cancún, 2010). Disponible à l'adresse : <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>
4. Décision de la CCNUCC 12/CP.17, paragraphe 3 (Durban, 2011). Disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a02.pdf>
5. Décision de la CCNUCC 12/CP.17, paragraphe 2 (Durban, 2011). Disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a02.pdf>
6. Document de conception du cadre du système d'information sur les garanties de Zambie v1.0 (Lusaka, 2017)
7. Approche nationale du Sri Lanka en matière de garanties REDD+ (Colombo, 2016). Disponible à l'adresse : http://infosl.online/reddl/web/images/contents/document_centre/communiacion_materials/18_REDD_Safeguards_National_Approach.pdf
8. Proposition technique pour le développement d'un système d'information sur les garanties au Viet Nam (Hanoi, 2017)
9. Proposition de résumé du Costa Rica pour un système d'information sur les garanties REDD+ (San José, 2015). Disponible à l'adresse : http://www.fonafifo.go.cr/proyectos/finalizados/SIS-REDD_Summary.pdf
10. GCF/B.17/13, Pilot Programme for REDD+ Results-based Payments (Songdo, 2017). Disponible à l'adresse : http://www.greenclimate.fund/documents/20182/751020/GCF_B.17_13_-_Pilot_Programme_for_REDD__Results-based_Payments.pdf/8e3e9bf8-c02a-478b-b26f-f0743da2395e
11. Même s'il convient de noter que la garantie de Cancún e) appelle, notamment, les pays « *exécutant les activités [REDD+] [...] à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux [...] compte tenu de la nécessité de moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones et les communautés locales et de leurs liens d'interdépendance avec la forêt dans la plupart des pays [...]* ».
12. Décision de la CCNUCC 18/CP.21 (Paris, 2015). Disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/10a03.pdf#page=15>

Remerciements : une version préliminaire du présent document a été révisée par Climate Law and Policy Ltd., le ministère équatorien de l'Environnement, la Commission nationale de la foresterie du Mexique, le Bureau de la REDD+ du Viet Nam et le Groupe de travail technique sur les garanties de Zambie.

Informations complémentaires

Page de partage de connaissances sur les garanties de l'espace de travail d'ONU-REDD (en anglais) :

<http://www.unredd.net/knowledge/redd-plus-technical-issues/safeguards.html>

Ressources par pays sur les garanties de l'espace de travail d'ONU-REDD (en anglais) :

<http://www.unredd.net/announcements-and-news/2592-safeguards-country-resource-hub.html>



Série de ressources techniques 1 – Systèmes d'information sur les garanties : considérations d'ordre pratique sur la conception – fournit une synthèse des perspectives des parties prenantes sur la conception d'un SIS, complétant et étoffant les orientations fournies par la CCNUCC.

(English - Español - Français)



Document technique – cadre conceptuel des approches des garanties – fournit un aperçu du cadre conceptuel des approches nationales pour respecter les exigences de la CCNUCC relatives aux garanties REDD+ et d'autres initiatives pertinentes.

(English - Español - Français)



Note d'information 5 – Résumés d'information : comment démontrer que les garanties REDD+ sont prises en compte et respectées – donne des précisions sur les orientations de la CCNUCC et fournit des indications sur le contenu éventuel des résumés d'information en s'appuyant sur les principaux éléments des approches nationales des garanties.

(English - Español - Français)



Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland.
un-redd@un-redd.org

site web : www.un-redd.org

workspace: www.unredd.net



PROGRAMME
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Programme de collaboration des Nations
Unies sur la réduction des émissions liées à la
déforestation et à la dégradation des forêts dans
les pays en développement